

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-022 :

Décision du Maire en date du 5 mars 2026.

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'achat et la mise en œuvre d'un dispositif d'alarme PPMS sur l'école élémentaire Jean Jaurès au titre de l'année 2025.

Dans le cadre du Programme « Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés », il est déposé, au titre de l'année 2025 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention pour l'achat et la mise en œuvre d'un dispositif d'alarme PPMS sur l'école élémentaire Jean Jaurès située 1 place Jules Ferry à Caluire et Cuire.

Montant : le coût du projet est de 16 525 € HT

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



Bastien JOINT

Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-023 :

Marché N° 2025-031 – entre la Ville et la Société GLB INDUSTRIE 69 – GUILLAUME LE BOULANGER – 67 route des Molières – 69210 LENTILLY signé le 24 mars 2026.

Objet : Fourniture de pain bio et de viennoiseries pour la cuisine centrale

Durée : Le marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Montant : les prestations sont réglées par application des prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires quantités réellement livrées.

Le devis quantitatif estimatif s'élève à 41 295 € HT

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical line.

Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2025-024 :

Avenant n°3 bis au marché N° 2021-0047 – entre la Ville et la Société SCHINDLER SA – 5 rue Dewoitine – 78141 VELIZY-VILLACOUBLAY signé le 20 février 2026.

Objet : Entretien des ascenseurs et des monte-charges

Le lancement de la nouvelle procédure de mise en concurrence ayant été retardée et afin d'assurer la continuité des réparations urgentes sur le patrimoine, il est nécessaire de prolonger la durée du marché jusqu'au 7 juin 2026 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-025 :

Décision du Maire en date du 16 avril 2026.

Objet : Contrepartie d'image Région Auvergne Rhône-Alpes lors de la « chasse aux œufs du 6 avril 2026 ».

Le versement par la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la contrepartie d'image d'un montant de 1 000 € pour la Chasse aux œufs 2026 est acceptée.

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-026 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-002 – Lot 2 – entre la Ville et l'entreprise KARA – 25 allée des Chênes – 01480 MESSIMY SUR SAÔNE signé le 21 avril 2026.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres.

Lot 2 : gros oeuvre

L'avenant a pour objet de modifier le marché initial afin d'intégrer des travaux supplémentaires et des moins values :

- les délimitations du terrain n'impliquant pas de tiers, il n'est pas nécessaire de réaliser de constat d'huissier
- le bureau d'étude préconise la pose de platines de pré afin de sécuriser l'intervention de l'entreprise
- afin de faciliter et simplifier l'exécution du chantier, notamment sur la partie logistique, les prestations de création de réseaux secs sous dallage et de tranchées pour le passage de fourreaux initialement prévues sont basculées du lot 15 (VTD) au lot 2.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une plus value de 6 995 € HT.

Le montant total du marché est porté de 335 000 € HT à 341 995 € HT.

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-027 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-002 – Lot 13 – entre la Ville et la société SARL BLEU ELECTRIQUE – 45 rue du Marais – 69100 VILLEURBANNE signé le 24 avril 2026.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres.

Lot 13 : électricité – courant fort – courant faible – panneaux photovoltaïques

L'avenant a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

- l'ordre de service n°1 valant démarrage de la période de préparation a été daté du 23 octobre 2025, la date est réctifiée au 24 octobre 2025 ;
- afin d'optimiser les délais d'exploitation de la serre, il est proposé de mettre en œuvre un raccordement provisoire de la serre, cela n'impacte pas le délai d'exécution et permettra la réception de la serre avant la fin du chantier

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une plus value de 1 977 € HT.

Le montant total du marché est porté de 172 538,63 € HT à 174 515,63 € HT.

Caluire et Cuire, le 01 JUN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-028 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-002 – Lot 16 – entre la Ville et la société SAS GREEN STYLE – 19 chemin de la Lône – 69310 OULLINS PIERRE BENITE signé le 24 avril 2026.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres.

Lot 16 : paysage espaces verts

Suite aux intempéries ayant entraîné une dégradation du sol, des travaux supplémentaires doivent être réalisés afin de garantir la bonne exploitation de la serre. Afin de maîtriser les coûts, des moins-values sont proposées également :

- curage et mise en place de terre végétale, cette technique permettra une meilleure exploitation de la serre ;
- non réalisation de la végétalisation du bassin de récupération des eaux pluviales ;
- suppression de la ganivelle contre la serre.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une plus value de 6 752,70 € HT.

Le montant total du marché est porté de 315 570,71 € HT à 322 323,41 € HT.

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-029 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-021 – Lot 4 – entre la Ville et la société TE.RES.SI SAS – 1 allée Alban Vistel – 69110 SAINTE FOY LES LYON signé le 26 avril 2026.

Objet : Aménagement de la Maison de Quartier des Hauts de Cuire.

Lot 4 : électricité – courant fort – courant faible

L'avenant a pour objet de régler les prix des travaux supplémentaires qui ont été ordonnés en cours d'exécution par le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre :

- demande complémentaire de balisage de sécurité au niveau de l'espace sanitaires suite aux remarques du bureau de contrôle ;
- demande complémentaire d'alimentations d'éclairages sous meuble cuisine ;
- modification du système technologique initial CASTEL remplacé par un dispositif TIL Technologie pour une meilleure compatibilité.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une plus value de 2 608,80 € HT.

Le montant total du marché est porté de 54 350 € HT à 56 958,80 € HT.

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-030 :

Décision du Maire en date du 23 avril 2026.

Objet : Contrepartie d'image Région Auvergne Rhône-Alpes lors de la « Ferme à la Ville » du 26 avril 2026.

Le versement par la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la contrepartie d'image d'un montant de 2 000 € pour la Ferme à la Ville 2026 est acceptée.

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



Bastien JOINT

Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-031 :

Marché subséquent n°03-2026011 à l'accord cadre N° 2023-002 – entre la Ville et la Société Lyonnaise d'Eclairage CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 28 avril 2026.

Objet : Gestion du système de vidéo-protection de la Ville de Caluire et Cuire. Extension du système de vidéo-protection sur les quartiers du Centre Bourg, de Montessuy, du Vernay et de Vassieux.

Durée : Le marché subséquent n°03 prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : 111 168,20 € HT (montant estimatif des travaux tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif, DQE)

Caluire et Cuire, le 01 JUIN 2026



Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

N° 2026-032 :

Avenant n°3 au marché N° 2022-063 – entre la Ville et la société DELTA SECURITY SOLUTIONS – rue du Château d'eau – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR signé le 4 mai 2026.

Objet : Télésurveillance, maintenance détection intrusion et contrôle d'accès des bâtiments communaux.

L'avenant corrige l'erreur matérielle et non substantielle de l'avenant n°2 concernant la date de fin d'exécution du marché. Il remplace la date précédemment fixée au 22 mars 2025 par le 22 mars 2026. Afin d'assurer la passation des prestations avec les nouveaux titulaires, une période de transition est fixée du 23 mars 2026 au 4 mai 2026, date à laquelle le marché sera résilié de manière amiable.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 23 mars 2026.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 01 JUN 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-033 :

Avenant n°1 au marché N° 2025-002 – Lot 15 – entre la Ville et la Société AZERGUES TP – 401 chemin de la Croix de Fer – 69400 LIMAS signé le 18 mai 2026.

Objet : Création d'une ferme urbaine sur le secteur de la Terre des Lièvres.

Lot 15 : voirie et réseaux divers

L'avenant a pour objet d'apporter des les modifications suivantes :

- le terrassement prévu initialement dans le marché est revu à la baisse du fait de la configuration du terrain (évacuation de terre en moins) ;
- installation d'un système d'irrigation utilisant des eaux agricoles des nappes phréatiques ;
- modification des réseaux télécom et basse tension ;
- à la demande du Maître d'ouvrage et afin d'optimiser les coûts d'installation de l'éclairage public de la Ville, des travaux sont nécessaires au niveau du chemin de la Ferme et de la mare.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une plus value de 26 215,20 € HT.

Le montant total du marché est porté de 577 332,30 € HT à 603 547,50 € HT.

Caluire et Cuire, le 01 JUN 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon